

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°43/2022

Séance Ordinaire du 7 juillet 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : BROSSEAU Sylvie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, STEPPE Virginie

Procurations : GHIRELLO Jean-Louis à HAMMOUDA Jeanine, ROUSSEAU Charline à DURAND Christophe, BRUNET François à CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie, POMPA Antoine à DARIO Alain

Absent : /

Date de la convocation :

30 juin 2022

OBJET : CONTRAT DE PRET – CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
7.3.2 lignes de trésorerie

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de contracter un prêt auprès de la CRCAM Sud Méditerranée pour le financement d'un montant de 150 000 € accordé à la Commune. Il ajoute que pour ce crédit, le taux d'intérêt annuel fixe sera compris entre 1,5% et 2,5% maximum. Monsieur le Maire dit que ce crédit est destiné à financer les dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de contracter ce prêt auprès de la CRCAM Sud Méditerranée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,



Alain DARIO

